



PRÉFET DU JURA

**Préfecture
Secrétariat général
Direction des collectivités territoriales
et des moyens de l'Etat
Bureau des collectivités territoriales**

Lons-le-Saunier, le **11 AVR. 2011**

LE PREFET DU JURA

à

Affaire suivie par :
M. André JEANCLER
☎ : 03.84.86.85.35

andre.jeancler@jura.gouv.fr

Référence à rappeler :
BCL/AJ//2011

Circulaire n°31

-Madame la Présidente du Conseil Régional
-Monsieur le Président du Conseil Général
-Mesdames et Messieurs les Maires
-Mesdames et Messieurs les Présidents de communautés
de communes, d'agglomération, de syndicats intercommunaux et syndicats
mixtes
-Madame la Présidente de l'Association des maires et
communes du Jura

Pour information à :

-Messieurs les Sous Préfets de Dole et Saint-Claude
-Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux
-Mesdames et Messieurs les Conseillers régionaux

Objet : Désignation des 44 membres de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI)

Référ : - articles L. 5211-43, R. 5211-22 et R.5211-26 du code général des collectivités territoriales (CGCT)
- Ma circulaire n° 19 du 2 mars 2011.

P.-J. : - un arrêté.

Par circulaire visée ci-dessus, je vous ai transmis mon arrêté désignant les représentants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes à la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI)

Le Conseil régional et le Conseil général ont procédé à l'élection de leurs représentants dans leurs collèges respectifs.

Par conséquent, en application des dispositions de l'article R.5211-26 du CGCT, j'ai arrêté la liste des membres de la CDCI du Jura. Je vous transmets donc sous ce pli, copie de mon arrêté fixant la liste des 44 membres représentant les collectivités territoriales et leurs groupements au sein des 7 collèges de la CDCI.

Le Préfet,

Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général

Jean-Marie WILHELM

PRÉFET DU JURA

Préfecture
Secrétariat général
Direction des collectivités territoriales
et des moyens de l'Etat
Bureau des collectivités territoriales

Arrêté fixant la liste des membres de la commission
départementale de la coopération intercommunale
(C.D.C.I.) du Jura

andre.jeancler@jura.gouv.fr

Arrêté n° 324

Le PRÉFET du JURA,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et notamment ses articles 53 à 57 ;

Vu le décret n° 2011-122 du 28 janvier 2011 relatif à la composition et au fonctionnement de la CDCI ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-43 à L.5211-44 et R. 5211-19 à R. 5211-26 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 248 du 4 avril 2011 portant délégation de signature pour copie conforme des arrêtés préfectoraux ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 80 du 2 février 2011 fixant la composition globale de la CDCI ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 81 du 2 février 2011 portant sur l'organisation de l'élection des représentants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes appelés à siéger à la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 169 du 23 février 2011 désignant les représentants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, des syndicats mixtes et des syndicats de communes à la CDCI ;

Vu les résultats de l'élection du 31 mars 2011 des représentants du Conseil Général du Jura à la CDCI ;

Vu les résultats de l'élection du 18 février 2011 des représentants du Conseil régional de Franche-Comté à la CDCI ;

Sur proposition de M. le Secrétaire général de la Préfecture du Jura ;

ARRETE

Article 1er : La liste des membres de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) dont la composition a été définie par mon arrêté n° 80 du 2 février 2011 est fixée comme indiqué dans le tableau annexé au présent arrêté.

Article 2 : Le Secrétaire général de la Préfecture du Jura est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Jura et dont une copie sera adressée aux membres de la commission départementale de la coopération intercommunale.

A Lons-le-Saunier, le - 5 AVR. 2011
Pour copie certifiée conforme
Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire administratif

André JEANCLER

Le Préfet,

Francis VUIBERT

Annexe à l'arrêté n° 324 du 5 avril 2011
fixant la liste des membres de la Commission
Départementale de la Coopération Intercommunale

Représentants du Conseil Régional

2 membres

- M. Denis VUILLERMOZ, Conseiller régional
- Mme Sylvie VERMEILLET, Conseillère régionale

Représentants du Conseil Général

4 membres

- M. Christophe PERNY, Président du Conseil Général du Jura, Conseiller général du canton de Lons le Saunier-Sud
- M. Serge OUTREY, Conseiller général du canton de Nozeroy
- Mme. Chantal TORCK, Conseillère générale du canton de Chaussin
- M. Dominique CHALUMEAUX, Conseiller général du canton de Conlège

Collège n° 1

des représentants des communes dont la population est inférieure à la population moyenne du département (499 habitants)

7 membres

- M. Jean CARRON, Maire de SARROGNA
- M. Christian VUILLAUME, Maire de CHATEAU CHALON
- M. Roland ROCHET, Maire de SAINT DIDIER
- M. Jean Marie SERMIER, Maire de CRAMANS
- M. Gérard MOINE, Maire de SAINTE AGNES

Communes classées en zone de montagne

- M. Claude ROMANET, Maire de PRETIN
- M. Denis MOREL, Maire de MONTCUSEL

Collège n° 2
des représentants des 5 communes
les plus peuplées du département

5 membres

- M. Jean Claude WAMBST, Maire de DOLE
- M. Jacques PELISSARD, Maire de LONS-LE-SAUNIER
- M. Clément PERNOT, Maire de CHAMPAGNOLE

Communes classées en zone de montagne

- M. Francis LAHAUT, Maire de SAINT-CLAUDE
- M. Jean Paul SALINO, Maire de MOREZ

Collège n° 3
des représentants des communes dont la population
est supérieure à la population moyenne du département,
à l'exclusion des 5 communes les plus peuplées

6 membres

- M. Jean Louis DELORME, Maire d'AROMAS
- M. Dominique BONNET, Maire de POLIGNY
- M. Gérard JACQUIER, Maire de SAINT AMOUR
- M. Jean Louis MAITRE, Maire de COMMENAILLES

Communes classées en zone de montagne

- M. François GODIN, Maire de BOIS D'AMONT
- M. Philippe PASSOT, Maire de LAVANS LES SAINT CLAUDE

Collège n° 4
des représentants des établissements publics
à fiscalité propre

18 membres

- M. Claude CHALON, Président de la communauté d'agglomération du Grand Dole
- M. Michel FISCHER, Président de la communauté de communes du Val de Sorne
- M. Jean François GAILLARD, Président de la communauté du Comté de Grimont

- M. Albert HIGOUNENC, Président de la communauté de communes Arbois, Vignes et Villages - Pays de Louis Pasteur
- M. Daniel SEGUT, Président de la communauté du Premier Plateau
- M. Denis JEUNET, Président de la communauté de communes Jura Nord
- M. Patrick PETITJEAN, Président de la communauté de communes La Plaine Jurassienne
- M. Jean Marc BLANC, Vice-Président de la communauté de communes du Val d'Amour
- Mme Marie Paule PONTHEUX, Conseillère communautaire de la communauté de communes Bresse Revermont
- M. Christian LAGALICE, Vice-Président de la communauté de communes La Plaine Jurassienne
- M. Pierre ROUX, Conseiller communautaire de la communauté de communes Jura Nord
- M. Dominique TRONCIN, Président de la communauté de communes Nord Ouest Jura

EPCI à fiscalité propre classés en tout ou partie en zone de montagne

- M. Jean Gabriel NAST, Conseiller communautaire de la communauté de communes du Haut-Jura ARCADE
- M. Claude PILLOUD, Président de la communauté de communes La Grandvallière
- M. Laurent PETIT, Président de la communauté de communes du Haut-Jura ARCADE
- M. Jean BURDEYRON, Président de la communauté de communes Jura Sud
- M. Gérard BAILLY, Président de la communauté de communes du Pays des Lacs
- M. Claude MUYARD, Président de la communauté du Plateau de Nozeroy

Collège n° 5
des représentants des syndicats mixtes et
des syndicats intercommunaux

2 membres

- Mme Marie Christine CHAUVIN, Présidente du Syndicat mixte du Pays du Revermont Poligny Arbois Salins

Syndicats intercommunaux classés en tout ou partie en zone de montagne

- M. Gilbert BLONDEAU, Président du SIEDMONT

Vu par le Préfet pour demeurer annexé à son arrêté de ce jour,

A Lons-le-Saunier, le - 5 AVR. 2011

Le Préfet,

Francis VUIBERT